



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0

Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833

Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux citoyennes et citoyens de la susdite municipalité

A V I S P U B L I C

R È G L E M E N T 8 9 6 - 6 - 2 0 2 6

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2026, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 896-6-2026 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 896-2019 ÉDICTANT DES DISPOSITIONS RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE A EN AJOUTANT DES INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT POUR CERTAINES ZONES.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 896-6-2026 ENTRE EN VIGUEUR LE 18 SEPTEMBRE 2026, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

(SIGNÉ)

ANICK BEAUVAIS

DIRECTRICE GÉNÉRALE

ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(RÈGLEMENT NUMÉRO 896-6-2026)**

JE, SOUSSIGNÉE ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT DE PUBLICATION À
SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.**

(SIGNÉ)
ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE